

**RAPPORT N° 95/1-04
au Conseil Municipal**

OBJET :

**MISE EN OEUVRE D'UNE REDUCTION TARIFAIRE EN FAVEUR DES MOINS DE
26 ANS DEMANDEURS D'EMPLOI**

La Ville de Saint-Denis, autorité compétente pour l'organisation des transports urbains, envisage de modifier la grille tarifaire du réseau de SAINT-DENIS BUS avec l'introduction d'un nouveau titre de transport en faveur des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans.

Cette mesure faisant partie d'un certain nombre d'actions tendant à favoriser l'intégration sociale des personnes en situation financière précaire, constituée après la carte Junior et la carte Papaye à tarif réduit pour les personnes handicapées, une nouvelle étape dans la politique sociale des transports publics à Saint-Denis.

Il s'agit par le biais de ce tarif préférentiel de faciliter l'accès des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans aux transports publics urbains, et par là même de favoriser la recherche d'un emploi souvent conditionnée par les facteurs de mobilité.

Ainsi, un nouveau titre de transport mensuel leur sera proposé à compter du 31 mars 1995 au prix de 99 Frs pour une zone et 144 Frs pour deux zones.

La réduction tarifaire ainsi proposée représente près de la moitié du prix de la carte Papaye mensuelle plein tarif qui coûte respectivement 179 F et 252 F.

Le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées par cette nouvelle mesure est de 5 500 environ.

Les critères ouvrant droit à la réduction sont les suivants :

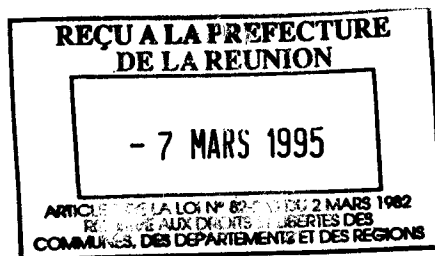
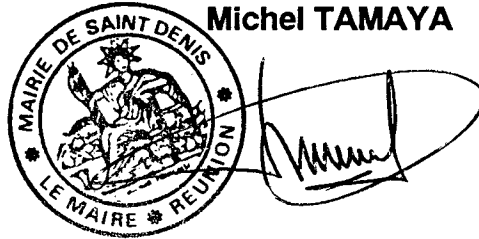
1 - être obligatoirement inscrit à l'Agence Nationale pour l'Emploi et résidant sur le territoire de l'autorité organisatrice ;

2 - être en possession de la carte d'actualisation mensuelle de l'ANPE.

Je vous demande, en conséquence, d'approuver le projet, les critères d'attribution et d'adopter la nouvelle grille tarifaire de SAINT-DENIS BUS annexée au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 95/1-04
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 février 1995

OBJET :

MISE EN OEUVRE D'UNE REDUCTION TARIFAIRE
EN FAVEUR DES MOINS DE 26 ANS DEMANDEURS D'EMPLOI

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/1-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Transport/Circulation et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

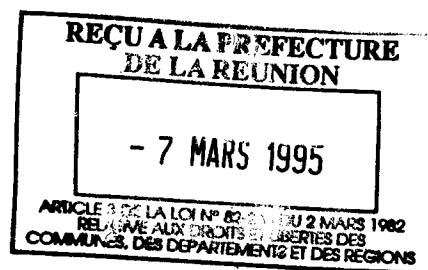
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 :

Approuve le projet de réduction tarifaire en faveur des moins de 26 ans demandeurs d'emploi, et ses critères d'attribution ;

ARTICLE 2 :

Adopte la nouvelle grille tarifaire de SAINT-DENIS BUS.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 MARS 1995

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 95 / 1 - 04

MISE EN OEUVRE D'UNE REDUCTION TARIFAIRE

EN FAVEUR DES MOINS DE 26 ANS DEMANDEURS D'EMPLOI

GRILLE TARIFAIRE ACTUELLE

TITRES DE TRANSPORTS	TARIFS	
	1 Zone	2 Zones
Ticket à l'unité / bus	7,50 F	12,50 F
Ticket à l'unité / Kiosques et dépositaires	6,00 F	10,00 F
Carnet de 5 tickets	24,00 F	38,00 F
Carnet de 5 tickets tarif réduit Etudiants / scolaires	20,00 F	32,50 F
Carte Papaye hebdomadaire	53,00 F	80,00 F
Carte Papaye mensuelle	179,00 F	252,00 F
Carte Papaye mensuelle tarif réduit Etudiants / scolaires	130,00 F	190,00 F
Carte Junior		100,00 F
Carte Papaye mens/ tarif réduit-P.M.R.		150,00 F

COMPLEMENT APORTE A LA GRILLE TARIFAIRE AVEC LA NOUVELLE
CARTE POUR LES MOINS DE 26 ANS DEMANDEURS D'EMPLOI

Tarif réduit aux moins de 26 ans demandeurs d'emploi.	99,00 F	144,00 F
--	---------	----------

Vu par le conseil Municipal
en séance du 25 FEV. 1995



LE MAIRE

M. TAMAYA

